CGECI "Le Patronat Ivoirien"

Face à la **COVID-19** la **CGECI** vous informe

LA VEILLE DU PATRONAT

OBSERVER LES MESURES BARRIERES POUR **SE PROTÉGER** ET **PROTÉGER LES AUTRES**

Hebdo 020 | Vendredi 28 août 2020

Sommaire

1 **Edito :** Réunions Statutaires de la CGECI : vers la tenue des élections

2 **Appui aux Entreprises :**

- 2 Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE): Vers l'adoption définitive de la convention de la garantie de portefeuilles
- 3 S'Investir Ensemble : Point d'étape du processus en cours

4 **Mandats et Représentations :** Le Conseil National du Dialogue Social (CNDS)

5 **Actualité de la Semaine :**

- 5 Efficacité Energétique et Energie Renouvelable : San-Pedro abrite la première étape de la campagne de sensibilisation et d'information des entreprises et des industries
- 6 Le Dr Akinwumi Adesina, réélu à la présidence du Groupe de la Banque Africaine de Développement

7 **La Parole est aux Branches Professionnelles :** Branche Agriculture, Foresterie, Ressources Animales et Halieutiques (BAFRAH)

8 **Analyse d'Impact :**

- 8 Fermeture des frontières avec le Mali : Des entreprises font grises mines
- 9 Impact de la fermeture des frontières entre la Côte d'Ivoire et le Mali sur les entreprises

10 **Brèves & Circulaires**

11 **Les Entreprises se mobilisent pour faire des dons**

Editorial

Réunions Statutaires de la CGECI : vers la tenue des élections

Jean-Marie ACKAH
Président - CGECI

La vie d'une association est jalonnée par des rencontres au cours desquelles, les dirigeants rendent des comptes aux membres qui sont la raison d'être de l'association. La tenue et la conduite de ces rencontres sont définies dans les statuts et règlement intérieur. La Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) n'est pas en marge de ces bonnes pratiques, et c'est dans ce cadre qu'elle s'apprête à vivre un mois de septembre 2020 meublé par différentes rencontres importantes : le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale.

Ainsi, le 10 septembre 2020, le Patronat ivoirien tiendra un Conseil d'Administration afin de préparer l'Assemblée Générale prévue pour le 30 septembre 2020.

Dans un premier temps, l'Assemblée Générale du 30 septembre, sera l'occasion pour les dirigeants de la CGECI de soumettre le rapport financier et moral de l'exercice 2019 à ses membres.

Ensuite, la question de la gestion de la crise de la COVID-19 sera à l'ordre du jour. En effet nul n'ignore, la difficile période endurée par nos entreprises suite à l'apparition de la pandémie de la COVID-19. Nous profiterons de la prochaine Assemblée Générale pour faire le point des actions menées par notre faîtière tant au niveau interne qu'auprès de l'Etat pour minimiser les impacts de la crise sur nos entreprises.

Le troisième point et non l'un des moindres sera consacré aux dispositions des statuts et règlement intérieur de la CGECI à réviser. En effet, dans un monde en perpétuelle évolution comme celle des organisations patronales, et au vu de certaines situations constatées sur le terrain dans la gestion de notre bien commun, il convient, de temps à temps, de jeter un coup d'œil sur les actes fondateurs de l'organisation. Ce à quoi, nous nous attelerons lors de nos travaux afin de permettre à notre organisation de faire face à de nouvelles contraintes.

Les travaux du 30 septembre se tiendront avec en point de mire, les élections à venir avant la fin de l'année 2020.

Au regard de l'importance des questions à l'ordre du jour, je voudrais exhorter les administrateurs et tous ceux et toutes celles qui sont habilités à prendre part aux différents travaux, à prendre les dispositions nécessaires pour y participer.

Appui aux Entreprises

Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE): Vers l'adoption définitive de la convention de la garantie de portefeuilles

Photo d'illustration

Le Comite de Gestion du FSGE s'est réuni deux fois cette semaine, la première pour accélérer la mise en place des garanties, la seconde pour statuer sur des dossiers de demande.

Au cours de la première réunion qui s'est tenue le mardi 25 août, le Comité, s'est penché sur le projet de convention entre l'Etat et l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire (APBEF-CI). Ainsi, l'option que le FSGE soit l'interlocuteur direct des banques pour la garantie a été retenue. A cet effet, une convention cadre devra être établie entre le Ministère de l'Economie et des Finances, représentant l'Etat et l'APBEF-CI. Cette convention cadre précisera que le FSGE interviendra pour le compte de l'Etat dans le cadre du soutien financier apporté aux grandes entreprises du secteur privé en difficultés du fait des effets de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

L'objectif visé est de faire en sorte que les engagements pris dans le cadre de la garantie soient adossés au FSGE.

Suite aux différents commentaires sur le projet de convention, un plan d'action a été élaboré. Il se présente comme suit :

- Mercredi 26 août 2020 : Transmission par le cabinet d'avocats de la convention de garantie de portefeuille intégrant les observations faites par le Comité de Gestion;
- Lundi 31 août 2020 : Signature de la convention cadre ;
- Mardi 1er septembre 2020 : Signature de la convention individuelle.

La signature des différentes conventions consacrera l'adoption définitive du cadre de l'opérationnalisation de la garantie de portefeuilles, laquelle garantie permettra un soutien plus important aux Grandes Entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 3 milliards FCFA.

Pour la seconde réunion du Comité du 27 août 2020, le Comité de Gestion des Fonds a statué sur les dossiers de cinq (5) entreprises issues de divers secteurs d'activités (Bâtiment et Travaux Publics, Commerce et Transports).

CONDITIONS D'ELIGIBILITES

- ✓ Être une entreprise privée ayant enregistré, entre mars 2020 et le mois précédant la demande, une baisse ou une détérioration d'au moins 25% du chiffre d'affaires comparée à la même période en 2019
- ✓ Avoir enregistré un chiffre d'affaires supérieur à 1 milliards de FCFA sur au moins deux (02) des trois (03) exercices 2017, 2018 et 2019
- ✓ Avoir une durée d'existence de plus de trois (03) ans, au 11 mars 2020
- ✓ Être à jour du paiement de ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre 2019 ou avoir un moratoire ou protocole d'accord signé avec les autorités fiscales et sociales
- ✓ Être à jour de ses déclarations fiscales et sociales au 31 mars 2020

Appui aux Entreprises

S'Investir Ensemble : Point d'étape du processus en cours

Photo d'illustration

L'un des objectifs prioritaires du projet «S'investir Ensemble», est la facilitation de l'accès au financement des PME en Côte d'Ivoire. Pour atteindre son objectif, la CGECI est en cours de recrutement d'un cabinet d'appui conseil, de coaching et d'appui au montage de dossiers de PME. Ce qui permettra aux PME sélectionnées de satisfaire aux conditions d'éligibilité du crédit bancaire.

Le cabinet travaillera en collaboration avec le personnel de la CGECI affecté au projet pour la mise à disposition d'experts pour :

- L'analyse des dossiers des PME sélectionnées ;
- L'organisation des séances d'interviews des entreprises devant un jury ;
- L'organisation des visites sur le site des entreprises par une équipe mixte Cabinet-CGECI ;
- Le coaching personnalisé des PME retenues;
- L'appui au montage des dossiers de crédit des PME retenues et aux négociations avec les banques en vue de l'obtention d'un financement bancaire.

Le cabinet réalisera deux (02) séries d'activités :

Les Activités de Supervision

- Proposer un chronogramme détaillé, avec des indicateurs de performance, permettant l'atteinte des objectifs ;
- Proposer une méthodologie de conduite des missions de coaching et d'appui au montage des dossiers de demande de crédit ;
- Sélectionner les consultants qui accompagneront les PME sélectionnées par le projet et, qui aideront la CGECI à finaliser l'analyse des dossiers ;
- Assurer la planification et la coordination des missions de chacun des consultants ;
- Produire des rapports sur l'avancement de la mission ;
- Produire un rapport de fin de mission permettant d'évaluer les résultats.

Les Activités d'Exécution

- Organiser les interviews devant un jury et les visites sur le site des entreprises pour identifier les actions de renforcement de capacités spécifiques qui permettront aux PME sélectionnées de satisfaire aux conditions d'éligibilités des crédits bancaires ;
- Analyser les dossiers de demande de financement préétablis par les PME sélectionnées afin d'en évaluer le caractère bancable;
- S'assurer que les PME "coachées" respectent les conditions d'éligibilité au crédit bancaire (par exemple, rendre les hypothèses du business plan fiables, améliorer l'étude de marché, revoir les choix techniques du projet…) ;
- Accompagner chacune des PME dans la phase effective de recherche de financement. Il s'agira notamment de :
  - Participer à la constitution du dossier de crédit conforme aux attentes des banques ;
  - Répondre aux demandes d'informations complémentaires des banques ;
  - Négocier avec les banques en vue d'obtenir des financements ;
  - S'assurer de la mise en place effective des financements accordés par les banques.

La mission du cabinet, devrait démarrer au mois de septembre 2020.

Mandats et Représentations

Le Conseil National du Dialogue Social (CNDS)

Photo d'illustration

Le Conseil National du Dialogue Social (CNDS), anciennement appelé Conseil National du Travail (CNT) est un outil de régulation et de veille sociale créé par décret N°2007-608 du 8 novembre 2007.

Le CNDS, est un organe tripartite, composé de membres des organisations professionnelles, d'employeurs, de travailleurs les plus représentatives et des représentants du Gouvernement en qualité d'employeur des travailleurs du secteur public.

Le CNDS est donc un cadre de consultation, de médiation, d'arbitrage, de concertation et de réflexion permanente des partenaires sociaux (le Gouvernement, les employeurs et les travailleurs) sur des questions de toute nature en rapport avec le monde du travail, qu'il s'agisse du secteur privé, public ou parapublic.

Les missions du CNDS

Le CNDS a pour mission principale de promouvoir le dialogue social. A cet effet, il Contribue :

- A l'instauration d'un dialogue social effectif entre les partenaires sociaux ;
- Au règlement de toutes les questions d'ordre économique et social d'intérêt national touchant le monde du travail ;
- Au règlement des conflits majeurs dans le monde du travail et des conflits de représentativité des organisations d'employeurs et de travailleurs et en assure l'arbitrage ;
- Au règlement des conflits nationaux en matière de travail avant leur éventuelle soumission aux instances internationales.

Organisation du CNDS

Doté d'une autonomie administrative indépendante, le Conseil National du Dialogue Social est placé sous la tutelle technique des Ministères en Charge du Travail et de la Fonction Publique et sous la tutelle financière du Ministère en Charge de l'Économie et des Finances.

Le Conseil, présidé par M. Bernard N'DOUMI, comprend 54 membres dont 27 titulaires et 27 suppléants. Ces membres sont répartis au sein des 4 organes que compte le CNDS.

L'**Assemblée Plénière** qui est l'organe de décision du CNDS. Elle comprend 27 membres titulaires. Elle se réunit en session ordinaire 4 fois par an et en session extraordinaire autant que de besoin. Elle est présidée par le président du Conseil National du Dialogue Social

Le **Bureau Exécutif** qui est l'organe de Direction du CNDS. Il se réunit au moins 1 fois par mois et à tout moment si nécessaire.

Les **Commissions Techniques Permanentes** qui sont des cellules d'analyse et d'études de questions spécifiques relatives au monde du travail. Elles sont de composition tripartite.

Le **Secrétariat Exécutif** permanent qui est le service administratif et technique du CNDS. Il est dirigé par un Secrétariat Exécutif permanent.

Depuis 2019, la CGECI est représenté au sein du CNDS par Messieurs Bernard N'DOUMI qui en est le Président, BELLET Patrick, Vice-Président de la Commission Emploi et Relations Sociales, LADOUYOU Sibahi Edouard Membre de la Commission Emploi et Relations sociales, Mme Anne-Marie HOURGOUE Membre de la Commission Emploi et Relations Sociales, M. SIE HILAIRE SG de l'APCI Membre du GPP, M. N'DRI KOFFI, Secrétaire Exécutif de l'UNEMAF et M. YEPIE AUGUSTE, Conseiller au GIBTP.

Mode de saisine du CNDS

Le CNDS peut être saisi par toutes personnes morales ou physiques agissant dans le cadre des matières relevant de sa compétence. Il est saisi par une demande formulée par écrit et adressée au Président par la partie la plus diligente.

Le Conseil peut, à la demande soit du Président, soit d'une Commission soit d'au moins 1/3 de ses membres se saisir lui-même de l'examen de toutes les questions relevant de sa compétence.

Le CNDS a tenu sa session ordinaire les 29 et 30 juin 2020. Celle-ci a été marquée par la constitution des Commissions Techniques Permanentes et par un webinaire sur le thème « Les Entreprises à l'épreuve de la COVID-19 ».

Actualité de la Semaine

Efficacité Energétique et Énergie Renouvelable : San-Pedro abrite la première étape de la Campagne de Sensibilisation et d'Information des Entreprises et des Industries

Photo d'illustration

La GIZ Côte d'Ivoire pour le compte du Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Économique et du Développement (BMZ) a mis en place le projet «Formation Professionnelle dans les secteurs des énergies renouvelables, notamment le photovoltaïque et les efficacités énergétiques en Côte d'Ivoire », dénommé PROFERE.

C'est dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet, notamment celles de la composante chargée du développement des PME, que la GIZ a signé une convention avec la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI). Cette convention vise d'une part à la sensibilisation des entreprises, industries et ménages à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables ; et d'autre part à renforcer, à travers onze (11) modules de formation, les capacités des PME et Entreprises Ivoiriennes.

C'est donc dans le cadre de la sensibilisation des entreprises, industries et ménages que la CGECI et la GIZ ont organisé, le 27 août 2020 à San-Pedro, une cérémonie marquant cette campagne de sensibilisation. Cette campagne de promotion des Enr et EE s'est déroulée en présence des représentants des autorités administratives, politiques et coutumières de la cité balnéaire de San-Pedro.

C'est dans la pure tradition ivoirienne que la notabilité de San-Pedro, représentée pour la circonstance par le Chef du Canton central de San-Pedro, le Chef Mané Bené, a procédé à une libation en invoquant les ancêtres afin que cette campagne connaisse un réel succès.

San-Pedro, marque donc le démarrage de la vaste campagne de sensibilisation des entreprises et industries installées dans les localités de l'intérieur du pays a été retenue à raison de l'importance des entreprises et industries qu'abrite la ville.

C'est donc à juste titre, que le Représentant du Maire, le Conseiller Municipal Danon Rabé et par ailleurs, Vice-Président de la Commission Environnement et Qualité de Vie de la commune de San-Pedro, a tenu a remercier les initiateurs de cette campagne de sensibilisation des entreprises ivoiriennes sur les Enr et EE. Il a au cours de son intervention émis le souhait que la campagne de sensibilisation puisse avoir un écho favorable auprès des entreprises avec un réel impact sur leurs activités.

Intervenant au nom de la CGECI, M. Félix YENAN, Directeur des Commissions, des Etudes et de la Prospective, s'est voulu rassurant quant à l'opportunité que présente la mise en œuvre d'une politique d'EnR & EE. Pour lui, cette politique permettra : « d'ouvrir de nouvelles perspectives pour l'industrie ivoirienne et offrira l'opportunité de créer un nouveau marché pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables ». Il a également présenté l'opportunité que représente les Enr & EE pour les entreprises qui pourront réduire leur facture énergétique de 30%.

Un avis partagé par le Représentant de la GIZ, M. Jean-Jacques Kouamé, Conseiller Technique Chargé des Réseaux et Partenariats à la GIZ PROFERE qui a, quant à lui, rappelé le potentiel en énergie renouvelable de la région. Il a émis le souhait que les entreprises installées dans la région puissent : « s'approprier cette campagne et être chacune un ambassadeur de la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables ».

Il n'a pas manqué de rappeler quelques gestes simples d'efficacité énergétique à adopter à savoir : « éteindre la lumière lorsqu'on quitte une pièce, bien utiliser la climatisation ou encore avoir des plans de mesurage et de supervision des usages énergétiques des usines ». Lesquels gestes, dira-t-il, peuvent aider à réduire les factures d'électricité mais bien plus, à réduire les émissions de gaz à effet de serre. C'est de cette façon que « nous contribuerons à léguer un monde où il fait beau vivre aux générations futures » a- t -il conclut.

Parlant de futur, M. Marc DAUBREY, représentant la Plateforme des Associations des Entreprises de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables a bien voulu insister sur le fait que les Enr& EE permettraient d'entrer dans le monde de demain avec une approche gagnant-gagnant profitant à toutes les parties prenantes : gouvernant, administration, entreprises, industries et ménages. Pour lui, la campagne de sensibilisation requiert l'engagement de tous et de chacun afin de faciliter le développement du marché des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. C'est pourquoi il sollicite un engagement collectif notamment : « des autorités afin de faire en sorte que le développement des énergies renouvelables soit une réalité ».

Ce n'est donc pas le représentant du Préfet de Région, Préfet du département de San-Pedro qui dira le contraire. Car celui-ci a soutenu l'impérieuse nécessité d'une adhésion collective au projet PROFERE à travers la campagne de sensibilisation. Il a donc invité l'ensemble des acteurs à mettre tout en œuvre afin que, de plus en plus, l'utilisation des énergies renouvelables intègre véritablement tous les systèmes industriels. Pour lui, cela reste la solution la plus efficace et la plus adaptée ; car les énergies renouvelables sont disponibles partout, sont propres, non polluantes et ont des sources inépuisables.

Dans cette même veine, le représentant du Patronat Ivoirien, M. Félix YENAN, a poursuivi la sensibilisation en faisant une présentation du projet à la fin de la cérémonie. Cette présentation a suscité un intérêt particulier auprès des participants. Une série d'échanges s'en est suivie et l'assistance a été édifiée par la qualité des réponses données avec l'appui des partenaires au projet au nombre desquels, le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Énergies Renouvelables, représenté par M. Siriki Gnigbognima, Responsable de la Sous-Direction de l'Économie d'Énergie.

Actualité de la Semaine

Le Dr Akinwumi Adesina, réélu à la présidence du Groupe de la Banque Africaine de Développement

Dr **Akinwumi Adesina**, Président du Groupe de la Banque Africaine de Développement

L'élection a eu lieu le dernier jour des Assemblées annuelles 2020 du Groupe de la Banque Africaine de Développement

ABIDJAN, Côte d'Ivoire, 27 août 2020/ -- Le Dr Akinwumi A. Adesina a été réélu pour un second mandat de cinq ans à la présidence du Groupe de la Banque Africaine de Développement (www.AfDB.org), le jeudi 27 août 2020, par le Conseil des gouverneurs de la Banque.

Economiste du développement de renommée mondiale et lauréat du Prix mondial de l'alimentation et du Prix SunHak pour la paix, le Dr Adesina s'est distingué en menant un programme audacieux visant à réformer la Banque et à accélérer le développement de l'Afrique. Il a été élu pour la première fois à la présidence de la Banque le 28 mai 2015.

En tant que président nouvellement réélu, le Dr Adesina, ancien ministre nigérian de l'Agriculture, débutera son nouveau mandat le 1er septembre 2020.

Le résultat de l'élection, qui lui a permis d'obtenir 100% des votes de tous les membres régionaux et non régionaux de la Banque, a été annoncé par la Présidente du Conseil des gouverneurs de la Banque, Mme Niale Kaba, Ministre du Plan et du Développement de Côte d'Ivoire.

L'élection a eu lieu le dernier jour des Assemblées annuelles 2020 du Groupe de la Banque Africaine de Développement, qui se sont tenues virtuellement pour la première fois dans l'histoire de la Banque.

Evoquant la réélection, la Ministre Niale Kaba a déclaré : "Je suis ravi que le Conseil des gouverneurs ait réélu M. Adesina pour un second mandat à la présidence du Groupe de la Banque. En tant qu'actionnaires, nous soutenons fermement la Banque et apporterons à M. Adesina tout le soutien nécessaire pour poursuivre et mettre en œuvre sa vision convaincante pour la Banque au cours des cinq prochaines années".

Le premier mandat de M. Adesina était axé sur le nouveau programme audacieux du Groupe de la Banque, qui repose sur cinq priorités de développement connues sous l'appellation "High 5" : éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie ; nourrir l'Afrique ; industrialiser l'Afrique ; intégrer l'Afrique ; et améliorer la qualité de vie des populations africaines.

Au cours du premier mandat d'Adesina, la Banque a obtenu des résultats qui ont eu un impact sur la vie de 335 millions d'Africains. C'est ainsi que 18 millions de personnes ont eu accès à l'électricité; 141 millions de personnes ont bénéficié de technologies agricoles améliorées au titre de la sécurité alimentaire ; 15 millions de personnes ont eu accès à des financements provenant d'investissements privés ; 101 millions de personnes ont bénéficié de transports améliorés ; et 60 millions de personnes ont eu accès à l'eau et à l'assainissement.

La Banque a conservé sa note AAA attribuée par toutes les grandes agences mondiales de notation pendant cinq années consécutives. Le Conseil des gouverneurs du Groupe de la Banque a approuvé une augmentation de 125 % du capital général de la Banque, le faisant passer de 93 milliards de dollars à 208 milliards de dollars, soit l'augmentation la plus importante jamais enregistrée dans l'histoire de la Banque.

Le Fonds Africain de Développement a reçu des annonces de contribution d'un montant de 7,6 milliards de dollars de la part des donateurs, soit une hausse de 32 %, pour soutenir les pays à faible revenu et les États fragiles. La Banque a été classée quatrième institution la plus transparente au monde par Publiez ce que vous financez, ce qui renforce ses solides références en matière de gouvernance, de transparence et de responsabilité.

Sous la direction du Président Adesina, le Conseil d'Administration de la Banque Africaine de Développement a approuvé une facilité de 10 milliards de dollars pour aider les pays africains à faire face à la pandémie de COVID-19. La Banque a également procédé au lancement sur les marchés mondiaux des capitaux d'un emprunt obligataire social COVID-19 de 3 milliards de dollars. Cet emprunt obligataire social libellé en dollars américains et coté à la Bourse de Londres, à la Bourse de Luxembourg et au NASDAQ, est le plus élevé jamais lancé dans le monde.

Evoquant sa réélection, Adesina a déclaré : "Je suis profondément reconnaissant pour la confiance collective placée en moi, la confiance et le soutien fermes de nos actionnaires qui m'ont élu pour un second mandat à la présidence de la Banque. Il s'agit là d'un nouvel appel à un service désintéressé pour l'Afrique et la Banque Africaine de Développement, auquel je me consacrerai avec passion".

La Banque Africaine de Développement est la première institution de financement du développement en Afrique. Elle compte 54 pays membres régionaux et 27 pays membres non régionaux.

"L'avenir nous invite à œuvrer pour une Afrique plus développée et pour un Groupe de la Banque Africaine de Développement beaucoup plus fort et plus résistant. Nous nous appuierons sur les solides bases du succès enregistré au cours des cinq dernières années, tout en renforçant davantage l'institution, pour une plus grande efficacité et un plus grand impact", a déclaré M. Adesina.

SOURCE: African Development Bank Group (AfDB)

La Parole est aux Branches Professionnelles

Branche Agriculture, Foresterie, Ressources Animales et Halieutiques (BAFRAH)

Dans un pays comme la Côte d'Ivoire qui aspire à l'émergence, la pratique d'une activité professionnelle devrait être précédée d'une formation professionnelle adaptée. Elle confère les compétences et la qualité nécessaires à l'activité économique et conduit à des emplois décents, formels et non précaires. A cet effet, une réforme de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle est en cours.

Les moyens de l'État étant souvent limités pour conduire de telles réformes, des appuis de partenaires extérieurs soutiennent les projets de formation. Dans ce cadre, la CGECI pilote plusieurs projets en partenariat avec les administrations concernées; notamment la mise en œuvre des accords de partenariat du 23 octobre 2009.

Avec l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD), le Ministère en Charge de la Formation Professionnelle et de l'Enseignement Technique a aidé le secteur privé à se structurer en branches professionnelles dotées d'outils permettant de rendre lisibles les besoins en compétences des entreprises et toutes les données liées à la problématique d'emplois pour des offres de formations pertinentes et adaptées.

Treize (13) branches professionnelles ont été stabilisées. Les comités de branches installés et leur outillage est en cours. Ce sont :

- Agriculture, Foresterie, Ressources Animales et Halieutiques (BAFRAH);
- Bâtiment et Travaux Publics (BTP);
- Banque Assurance Micro Finance et Bourse (BAMB);
- Commerce Automobile et Réparation (CAR);
- Industrie du Process (IP);
- Agro-Industrie (AI);
- Industrie Mécanique Et Electrotechnique (IME);
- TIC Media Telecom (TMT);
- Mines & Extraction (ME);
- Transport – Logistique (TL);
- Sanitaire & Social (SS);
- Textile Habillement Cuir Et Peau (THCP);
- Tourisme Hôtellerie Restauration (THR).

Qu'est-ce qu'alors une Branche Professionnelle ?

- Historiquement, en Côte d'Ivoire, la Branche Professionnelle, s'est constituée pour servir d'espace de dialogue entre le secteur public et le secteur prive à partir de 2009. Il n'existe pas de définition juridique de la branche ;
- Une branche professionnelle regroupe les structures (entreprises) d'un même secteur d'activité (activités similaires et/ou connexes) ayant des préoccupations convergentes en matière de qualifications, de dialogue, d'études et de recherche et de développement des ressources humaines ;
- Une branche (ou branche d'activité) regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou produisent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature.

Photo d'illustration

- La notion de branche est difficile à cerner. Cette difficulté tient à la nature même de la branche : le regroupement d'entreprises s'effectue autour d'intérêts communs;
- Structuration de la Branche Professionnelle en secteurs (ou sous-secteurs) exemple : Branche « Industries mécaniques et électriques » et ses quatre secteurs : « Métallurgie », « Travail des métaux », « Electricité-Electronique-Automatisme », « Froid et Climatisation ».

Parlons de la Branche Agriculture, Foresterie, Ressources Animales et Halieutiques (BAFRAH). Que couvre-t-elle ?

La Branche Professionnelle Agriculture-Foresterie, Ressources Animales Et Halieutiques (BAFRAH) offre, en Côte d'Ivoire, le plus grand potentiel de développement compte tenu des ressources dont dispose le pays. Elle joue un rôle déterminant dans les exportations. La population rurale représentait, en 2014, 49, 7 % de la population de la Côte d'Ivoire.

L'agriculture, au sens culture des sols, concerne des cultures industrielles et d'exportation (café, cacao, coton, oléagineux,...) ainsi que des cultures vivrières (igname, manioc, banane plantain,...). Dans ce secteur, coexistent une agriculture traditionnelle composée de nombreux producteurs, dont il s'agit d'assurer la relève, et des grandes entreprises qui emploient des salariés spécialisés.

La forêt (et plus généralement l'exploitation du bois) regroupe un secteur actuellement en mutation. La forêt ivoirienne dispose de moins de 2 millions d'hectares de forêt productive. Ainsi, le secteur doit faire face à une crise qui se manifeste par la diminution très importante des surfaces exploitables et celle du nombre d'exploitants.

Les ressources halieutiques et animales représentent également un potentiel à développer. Le cheptel national est composé de bovins, de petits ruminants, de porcins, ainsi que de volailles.

Nous reviendrons sur une autre branche professionnelle à notre prochaine édition.

Analyse d'Impact

Fermeture des frontières avec le Mali : Des entreprises font grises mines

La crise malienne survenue le 18 Août 2020 aura à long terme des conséquences économiques sur les entreprises ivoiriennes et maliennes qui ont des relations d'affaires significatives.

En effet, suite au renversement du régime du Président Ibrahim Boubacar Keita, la Côte d'Ivoire a décidé de la fermeture de ses frontières terrestres et aériennes avec le Mali, et ce jusqu'à nouvel ordre.

CONSEQUENCES COMMERCIALES

Cette décision intervient après celle de la Communauté Économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur l'arrêt des transactions économiques et financières entre les pays membres de la CEDEAO et le Mali ainsi que la fermeture des frontières. Bien que les produits de premières nécessités soient épargnés, le milieu du business des matières premières et des produits semi-finis, retiennent leur souffle face à cette situation qui réduit notablement les débouchés, donc les exportations et les importations entre la Côte d'Ivoire et le Mali.

Les caméras sont certes braquées sur la filière bétail qui représente un gros marché entre les deux pays, mais des secteurs significatifs de l'économie ivoirienne tels que l'agro-industrie et l'industrie chimique, à travers des produits que sont: les engrais, les phytosanitaires, le jute, les sacs, le ciment, l'huile, le savon, les aliments pour bétails, les plastiques (Bassine, bouteille, ustensiles), les matériaux de constructions, le carburant, etc; qui sont exportés par des industries ivoiriennes vers le mali, seront impactés à long terme si les frontières restent fermées.

Le Secteur du Transport transfrontalier déjà à l'agonie avec la survenue de la pandémie de la COVID-19 ne se fait d'ailleurs plus assez d'illusion. Les opérateurs de ce secteur ont dû s'inventer une résilience qu'ils n'avaient jamais envisagé. Les industriels ont-ils une si bonne capacité à tenir dans le temps ? La réponse se trouve dans la nature même du fonctionnement de chaque secteur.

En effet, si le transport dans la sous-région

Photo d'illustration

est par excellence un domaine sans contrat à terme et sans prévision de long terme et surtout susceptible de changer de destination du jour au lendemain, il n'en est pas de même pour les industriels. A ce niveau, chaque marché fait l'objet de négociation et de signature de contrat de livraison sur une période donnée; souvent sur deux ou trois ans, voire plus. Lorsqu'un évènement extra comme celui-ci intervient dans ce contexte pour freiner l'exécution de ce contrat, la note devient immédiatement salée pour les deux parties. Cependant à court terme, les difficultés engendrées trouvent généralement des solutions à moindre frais à travers des procédures de rattrapage ou de prolongation de délais de livraisons.

Les difficultés surviennent donc à long terme, ou il peut y avoir des renégociations difficiles ou des résiliations de contrats avec à la clé, des pertes énormes sur le chiffre d'affaires. Les prévisions de pertes dues à la fermeture des frontières avec le Mali, si elle n'est pas rapidement levée, pourrait se chiffrer en centaines de milliards de FCFA pour des entreprises ivoiriennes. En particulier, les secteurs du Ciment, de la Jute et des Aliments pour bétail. Les recettes douanières des deux pays connaîtront un manque à gagner et l'économie malienne n'est pas non plus épargnée, avec pour conséquence immédiate l'augmentation du prix de nombreux produits, mais surtout la perte de débouchés importants.

Analyse d'Impact

Impact de la fermeture des frontières entre la Côte d'Ivoire et le Mali sur les entreprises

Photo d'illustration

Depuis le mardi 18 août 2020 et en application des sanctions de la CEDEAO suite au renversement du régime du Président Ibrahim Boubacar KEITA, le Gouvernement Ivoirien a décidé de la fermeture de ses frontières terrestre et aérienne avec le Mali, jusqu'à nouvel ordre. Cette mesure n'est pas sans conséquences sur les entreprises ivoiriennes ayant des activités d'exportation et/ou d'importation avec le Mali.

Pour évaluer l'impact de cette décision sur les activités des entreprises du Secteur Privé, la CGECI a initié une enquête auprès de quelques membres exerçant dans les secteurs du Pétrole, de l'industrie chimique (Ciment, Plastique), l'industrie cosmétique et l'industrie textile, pour recueillir des informations sur leurs activités.

Les principales difficultés rencontrées par secteur d'activité sont les suivants :

Secteur Pétrole

- Difficulté de recouvrement des créances à cause de la suspension des transactions financières.

Secteur Huilerie

- Baisse des ventes à l'export;
- Rupture de certaines commandes;
- Marchandises bloquées aux frontières entrainant des difficultés pour honorer les commandes de leurs clients;
- Baisse de 40% de son chiffre d'affaires pour une entreprise réalisant un chiffre d'affaires de 1,8 Milliards FCFA avec le Mali;
- Obligation de réduction des prix de vente pour pouvoir attirer plus de clients;
- Difficultés de recouvrement des garanties bancaires ou des traites avalisées qui sont exigées aux clients pour honorer les commandes.

Secteur Savonnerie

- Baisse de 40% de leur chiffre d'affaires résultant de la baisse de leurs ventes à l'export;
- Difficultés d'écoulement de leur production et marchandises bloquées.

Secteur Métallurgie (fer, fonte, acier et ouvrages en ces métaux)

- Baisse entre 5 et 10 % de leur Chiffre d'Affaires;
- Concurrence avec les entreprises convoyant leurs marchandises au Mali en passant par le Sénégal n'ayant pas fermé ses frontières avec le Mali;
- Difficulté d'honorer les commandes de fer de leurs clients risquant de ralentir les chantiers de construction.

Secteur Papier et Carton

- Difficulté d'honorer leurs commandes à cause des camions bloqués à la frontière;
- Crainte de perdre leurs clients et voire leur baisse de chiffre d'affaires.

Secteur Cimenterie

- Baisse des ventes à l'export;
- Difficultés à effectuer des recouvrements et des virements dus à l'arrêt des transactions financières;
- Rupture des commandes et des contrats.

Secteur Matières Plastiques et Ouvrages en ces matières

- Baisse de 10% de CA par mois de fermeture
- Difficulté d'honorer leurs commandes et leurs marchandises sont bloquées.
- Filières fruits et légumes
- Baisse de 3% du CA d'une entreprise de banane et ananas à cause de la fermeture des frontières
- Difficultés d'écoulement de la production entrainant une rupture des commandes et ainsi, une baisse des ventes à l'export.

Secteur Textile

- Baisse des ventes à l'export;
- Difficultés d'approvisionnement en matières premières pour les entreprises important leurs matières premières du Mali;
- Difficultés d'honorer leurs commandes et d'écouler leur production.

Filière Bétail

- Difficulté d'honorer les commandes;
- Risque de perte des clients pour une entreprise exportant les aliments pour bétail vers le Mali.

Produits Alimentaires

- ***Transformation du Cacao :***
  - Faible impact de la fermeture sur leurs activités, soit une baisse de 1% de leur CA;
  - Difficultés d'honorer les commandes à cause des marchandises qui sont bloquées.
- ***Produits Laitiers :***
  - Risque de voir les produits se périmer à cause des camions équipés de chaines de froid mais bloqués à la frontière;
  - Baisse de chiffre d'affaires annuel entre 4 et 5%.

Brèves

Jeudi 20 août

- Projet PROFERE : Cérémonie de lancement, à San Pedro, de la Campagne de Sensibilisation et d'Information sur l'Efficacité Énergétique et les Énergies Renouvelable.
- La DRCI participe au lancement des Journées Portes Ouvertes des industries locales organisées par l'Agence de Communication BICOM et, destinées à faire découvrir aux enfants de 07 à 13 ans les performances du pays et, à se familiariser aux produits « Made In Côte d'Ivoire ».

Vendredi 21 août

- Comité de Concertation Etat-Secteur Privé : réunion du Comité Paritaire pour la lutte contre la COVID-19.
- La CGECI prend part à la cérémonie de première cotation de l'emprunt obligataire - TPCI N°3/2020.

- Depuis Avril 2020, nous avons partagé 107 notes circulaires (DGI, Douanes, CNPS, Port Autonome d'Abidjan, Ministères,...), avec les membres, afin que toutes les informations officielles, mesures, arrêtés, décrets concernant la COVID-19 soient à la portée des entreprises,... dont quatre (04) cette semaine.

- Les (04) dernières notes diffusées aux adhérents.

Entreprises Citoyennes

Les Entreprises se mobilisent pour faire des dons

Une véritable chaîne de solidarité a vu le jour pour faire face à la crise sanitaire qui touche de plein fouet la Côte d'Ivoire. Nous vous proposons un vingtième trombinoscope, non exhaustif, des actions menées par les Entreprises et Organisations suivantes : **Fondation Activa Groupe, SD Biosensor, Bolloré Transport & Logistics, NESTLE, GIBTP et Brassivoire .**

Activa Assurances Cote d'Ivoire par le biais de la Fondation Activa Groupe a fait un important don de kits sanitaires à deux groupes scolaires de la Commune de Yopougon

L'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire a reçu ce jeudi 06 aout 2020 un don de plus de 28 millions FCFA de la part de l'entreprise coréenne SD Biosensor, spécialisée dans le domaine de la fabrication des kits de dépistage

Dans le contexte de pandémie, Bolloré Transport & Logistics déploie des moyens importants pour assurer la continuité des activités de transport et de logistique, essentielles pour les économies des 47 pays africains

Le Groupe Suisse, NESTLE, dégage plus de 2 milliards FCFA pour contribuer à la lutte contre le coronavirus en Afrique centrale et de l'ouest

Le GIBTP a augmenté la capacité de traitement de test Covid-19 de l'Institut Pasteur, après la rénovation d'un laboratoire additionnel et d'une unité de décontamination du matériel médical sur son site d'Adiopodoumé

Brassivoire apporte son soutien au Ministère du Commerce et de l'Industrie

CGECI
"Le Patronat Ivoirien"
27
+ de 3500
+ de 18 000
+ de 300 000
+ de 80%
GROUPEMENTS ET ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA CGECI